

## **Pour un peu de morale en politique locale**

Je vais vous raconter une histoire que certains connaissent bien. Quand je suis rentré au Conseil Municipal de Murles en 1977, comme 1<sup>er</sup> adjoint, la commune avait déjà été dotée d'un Plan d'Occupation des Sols (POS) par les services de l'Etat (c'était avant la décentralisation). Près d'un tiers des terrains de la commune étaient constructibles (de l'ordre de 700 hectares). C'était l'époque du développement de Montpellier au nord selon la vision de l'Etat et les élus d'alors, profondément ruraux, n'avaient pas appréhendé les conséquences prévisibles de ces orientations d'aménagement : *« qui est assez fou pour aller construire sur le Closcaz ? »*

La pression et la spéculation foncière n'étaient pas ce qu'elles sont actuellement, mais très naturellement, deux projets de lotissement sont sortis cette année là : un projet de 230 villas au Saut de Cambon (à la limite de Combaillaux, à l'endroit où la version 4 du LIEN se propose de passer) et un projet de 80 villas en bas du village ancien. De l'ordre de 1000 habitants d'un coup. Nous étions alors une soixantaine de murlois, ne disposant de l'eau courante que puis 1973 (raccordement au réseau du SIEA du Pic Saint Loup), n'offrant qu'un minimum de services administratifs et techniques (secrétariat à temps partagé, offre scolaire réduite et partagée avec le village voisin, infrastructures vétustes...). C'était une situation folle.

L'équipe municipale et principalement le maire d'alors, Georges Gounel (qui a montré là un courage et une détermination exemplaires...) ont alors décidé de « casser » le POS et de remettre à plat le projet d'urbanisme de la commune. Les 700 hectares ont été réduits à une cinquantaine (POS de 1977) avec l'accord de l'ensemble des propriétaires fonciers ! Nous avons eu plus de deux ans de procès avec les promoteurs (et pas mal d'insomnies) pour finalement avoir, avec un peu de chance, gain de cause.

C'est dire qu'à Murles, la politique locale d'aménagement et de développement urbain s'inscrit dans ce combat de préservation et de maîtrise des projets à engager. Au fur et à mesure que les documents d'urbanisme s'affinaient et s'adaptaient aux évolutions législatives (révision du POS, réalisation d'un PLU en 2006, modifications et révisions de ce PLU...), nous avons maintenu des espaces naturels et agricoles en tentant d'équilibrer préservation des milieux (EBC), pratiques ludiques (randonnées, chasse,...) et développement économique (défriches et vignes, parc photovoltaïques, zone d'extraction de matériaux). Nous avons, néanmoins et comme d'autres, connu un fort développement démographique, la population passant de 42 habitants en 1968 à environ 300 habitants aujourd'hui mais en gardant en tête qu'il n'y avait pas de fatalité en termes de croissance urbaine et résidentielle. Le PLU de 2006/2007 a même réduit les surfaces constructibles (diminution au niveau des terrains communaux, pour l'exemple).

C'est ainsi que sur l'emplacement du projet de tracé du LIEN qui a la faveur de l'association des habitants de Grabels parce que loin des habitations ( la version dite « Murles »), nous avons un espace boisé classé de 80 hectares, deux vignes relativement nouvelles de 5 et 1 hectares, deux projets photovoltaïques (arrêtés du Préfet du 14/06/2013 ) dont un devrait démarrer prochainement, sans parler de quelques vestiges chalcolithiques et petites plantes et bêtes à protéger...Mais pas d'habitation ! Et pour cause !

Alors que, souvenez-vous, en 1988, quand le Conseil Général est venu présenter aux communes concernées le tracé du LIEN qu'il envisageait, la zone de l'échangeur prévu entre Combaillaux et

Grabels n'était pas urbanisée. A partir de cette date, la municipalité de Grabels et les élus qui s'y sont succédés, n'ont eu de cesse de développer de l'urbanisation à proximité de ce tracé ! Deux visions...On fait des projets pour limiter l'urbanisation ou on fait de l'urbanisation pour limiter des projets...

Murles a déjà subi ce genre d'agression du fait de ses espaces disponibles proches de Montpellier (propositions de dépôts d'ordures ménagères, de dépôts de déchets ultimes...) mais cette « disponibilité » n'est pas le fruit du hasard. C'est la conséquence de 35 années de choix en matière de développement local. Il serait particulièrement immoral de pénaliser ces choix et cette dynamique « *parce qu'il n'y a que des sangliers à Murles* ».

Alain Guilbot, maire